

GRAND EST > Politique

La consultation, comme remède aux populismes

En finir avec la procédure de « l'avis » donné sur « un document dans lequel on ne peut même plus déplacer une virgule ». « On est trop souvent gentiment écouté et jamais entendu, mais le passage en force, ça n'est pas le summum de la démocratie », s'agace Patrick Tassin. Le président du Ceser en est convaincu : « La montée des populismes traduit une défiance à l'égard des institutions démocratiques, à laquelle il nous faut répondre. » Au diapason, Dominique Valck et Philippe Aubert, respectivement présidents des Conseils de développement des agglomérations du Grand Nancy et de Mulhouse sont partisans revendiqués du « tricoté fin » : « La démocratie du clic ne nous convient pas, il est temps de prendre en compte la voix de la société civile. » Conseils de développement et Ceser préconisent ainsi une méthode de consultation citoyenne favorisant la démocratie participative sur les schémas régionaux.

Co-organisateurs de la journée « Enjeux citoyens et planification territo-



Dominique Valck et Philippe Aubert, co-présidents de la conférence régionale des conseils de développement du Grand Est, autour de Patrick Tassin, président du Ceser. Photo Pascal BROCARD

riale », hier à Metz, tous trois ont réaffirmé leur soutien à la Région Grand Est : « La question qui se pose désormais, c'est comment l'habiter tous en-

semble », ont-ils martelé sans cacher leur impatience de connaître les conclusions du rapport que le préfet Marx a transmis à Matignon sur la possibili-

té offerte aux deux départements alsaciens de fusionner. « Il faut voir s'il ne s'agit que de cela, ou d'autre chose », s'inquiète Patrick Tassin.

L'organisation territoriale est incompréhensible

Fidèles au livre blanc bouclé en novembre par le Ceser sur cet enjeu de la participation citoyenne, ses initiateurs projettent une étude prospective sur trois bassins d'emploi (Gérardmer/Saint-Dié, Chaumont/Langres, Sélestat). « Sraddet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation)... trop d'acronymes, trop de sigles, l'organisation territoriale est devenue incompréhensible, alors que, dans le même temps, grandit l'exigence de participation. » Institués par la loi Voynet et rendus obligatoires par la loi NOTRe pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, les Conseils de développement n'ont qu'un rôle consultatif mais se veulent la cheville ouvrière de la consultation citoyenne tout en revendiquant « un droit à l'expérimentation » pour les territoires.

X. B.